



CLUB NAUTIQUE DU CANTON LORREZIEN

Association n°W774001873
Agrément DDJS n°AS77081353

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION 2019-2020

Nom du nageur :

Prénom :

Né (e) le : A :

Adresse :

.....

Téléphone :Email :

Nom et qualité de la personne civilement responsable :

Adresse (si différente de celle mentionnée ci-dessus) :

.....

.....

Nous recherchons des sponsors. Si vous pensez que votre entreprise peut être intéressée, nous vous remercions de nous indiquer le nom de celle-ci et les coordonnées de la personne à contacter.

Nom de la société :

Nom de la personne à contacter :

Téléphone :Email :

REGLEMENT INTERIEUR

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter durant toute la saison 2019/2020.
Je certifie avoir pris connaissance de la notice d'information relative au RGPD.

Signature du nageur :

Signature des parents ou du tuteur légal :

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Autorisation pour mineur : Nous soussignons

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

Nom et prénom du tuteur légal :

Autorisation pour majeur : Je soussigné Nom et prénom

Autorise le CLUB NAUTIQUE DU CANTON LORREZIEN à utiliser et à copier dans tout média, mon image prise au cours de toute manifestation organisée par l'association et l'UFOLEP, en tout lieu public ou privé.

Fait le à

Signature du nageur :

Signature des parents ou du tuteur légal :



CLUB NAUTIQUE DU CANTON LORREZIEN

Association n°W774001873
Agrément DDJS n°AS77081353

INSCRIPTIONS POUR 2019-2020

Les entraînements seront assurés, à la piscine d'Egreville, par **Michel DENIZET** ou par un MNS après convention signée avec le club.

Ecole de natation : **180 euros** (de 7 ans à 10 ans sachant nager au moins une nage, 2 ans d'apprentissage maximum)

Mercredi 13h à 13h45
Samedi 14h à 15h

Perfectionnement : **220 euros** (de 10 ans à 14 ans)

Mardi 18h00 à 19h15
Vendredi 19h45 à 21h00

Compétition : **220 euros + frais d'engagements des compétitions**

Taille de T-Shirt :

Licence Jeunes 17,30 euros
Licence Adultes (17 ans et +) 32,50 euros
Mercredi 18h45 à 20h30
Samedi 12h à 13h30

Nage Adultes : **230 euros**

Lundi 20h30 à 22h00
Jeudi 19h30 à 21h00
Samedi 10h30 à 12h00

A partir de la troisième inscription pour un même foyer : Remise de 50 euros sur la cotisation totale.

Les nageurs inscrits sont répartis en groupes de niveau, selon une évaluation par les entraîneurs en début de saison, afin d'organiser au mieux les cours et entraînements.

Nous vous proposons de vous inscrire au Forum des Associations d'Egreville le 6 Septembre 2019 ou le jour de reprise à la piscine d'Egreville.

Pour les inscriptions, votre dossier doit impérativement contenir :

- L'imprimé individuel de réinscription joint,
- **1 questionnaire médical conforme ou certificat médical autorisant la natation sportive**
- 1 photo récente **pour les compétiteurs**
- Chèque(s) de cotisation pour un ou plusieurs nageurs (chèques encaissés en fin de mois), le paiement peut se faire en **4 fois maximum**

SANS QUESTIONNAIRE OU CERTIFICAT MEDICAL LE NAGEUR NE SERA PAS ACCEPTE A L'ENTRAINEMENT

Nous vous invitons à consulter régulièrement le tableau d'affichage réservé au club, à l'entrée de la piscine d'Egreville, ainsi que le site Internet du Club : natation-egreville.sportsregions.fr

Président : Denis GILLOOTS
Secrétaire : Myriam VAZ
Trésorière : Sylvie EGRET

Secrétaire : 06.79.21.06.71 (SMS à privilégier)
✉ : cncl77@gmail.com
facebook : [cnclnatationegreville](https://www.facebook.com/cnclnatationegreville)



CLUB NAUTIQUE DU CANTON LORREZIEN

Association n°W774001873
Agrément DDJS n°AS77081353

REGLEMENT INTERIEUR - SAISON 2019-2020

Article 1 :

Les adhérents ne sont admis que lorsqu'ils ont fourni le dossier complet d'inscription, comprenant notamment un certificat médical d'aptitude à la natation. Un test de nage peut être réalisé avant l'inscription définitive, à la demande de l'entraîneur ou de l'adhérent ou de son représentant légal. Ce test nécessite la présentation du questionnaire médical conforme, ou d'un certificat médical d'aptitude à la natation. Le certificat médical doit être un original et non une copie.

Article 2 :

Cotisation payable le jour de l'inscription, possibilité de paiement en 4 fois. Etablir 4 chèques le jour de l'inscription. Les inscriptions en cours d'année sont possibles, au prorata des mois restants. L'arrêt de l'activité pour convenance personnelle ou exclusion ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Article 3 :

Les nageurs inscrits sont répartis en groupes de niveau, selon une évaluation par l'entraîneur en début de saison, afin d'organiser au mieux les cours et entraînements. Les créneaux seront à respecter impérativement ainsi que les heures de début et de fin d'entraînements. Les nageurs doivent participer à l'installation et au rangement du matériel.

Article 4 :

Le club a souscrit une assurance de responsabilité civile, pour ses adhérents, ses dirigeants et les bénévoles qui participent au fonctionnement du Club, pour toutes les activités de natation pratiquées au sein du Club, y compris pendant les compétitions. En complément, les adhérents peuvent souscrire une assurance corporelle individuelle.

Article 5 :

Le Club est garant de la sécurité et prend la responsabilité des nageurs pendant les horaires d'entraînement, dès lors que le nageur est présent dans la piscine et au cours des déplacements vers les lieux de compétitions lorsqu'il organise lui-même le transport et au cours de celles-ci. En dehors de ces périodes, il ne pourra être tenu pour responsable d'incidents ou d'accidents mettant en cause des nageurs et survenant à l'extérieur des piscines. Les parents doivent impérativement vérifier la présence de l'entraîneur avant de laisser son enfant.

Article 6 :

Le Club est affilié à l'UFOLEP et participe aux compétitions organisées par celle-ci. Les nageurs qui le souhaitent sont inscrits aux compétitions, sous réserve de leur sélection par les membres du Bureau, par l'entraîneur, et dans le respect des critères définis par les instances régionales de l'UFOLEP. Les compétiteurs devront payer leurs licences, les frais d'engagements de journées de qualification, les demi-fond, inter-régions, finales régionales et Nationaux.

Article 7 :

Pour les déplacements vers les lieux de compétitions, lorsque le nombre de nageurs sélectionnés ne justifie pas la location d'un autobus, les nageurs seront conduits par leurs parents ou par des personnes volontaires (parents ou membres du Bureau). Pendant le trajet, ils sont alors sous la responsabilité du conducteur du véhicule correspondant.

Article 8 :

Tout adhérent doit respecter les installations sportives (vestiaires, environnement, bâtiment) ainsi que le matériel mis à disposition du Club lors des séances d'entraînement et lors des compétitions dans les autres piscines.

Article 9 :

Au cours des réunions sportives ou des entraînements, tout membre pratiquant doit observer la plus grande correction à l'égard des officiels, des autres nageurs, des organisateurs et de l'entraîneur.

Article 10 :

En cas d'infraction à l'article 9, le Bureau et l'entraîneur statueront sur les éventuelles sanctions à prendre, comme l'exclusion définitive de l'adhérent sans remboursement de cotisation.

Article 11 :

Les parents qui le souhaitent, peuvent assister aux entraînements de leur(s) enfant(s), mais ils ne devront pas intervenir auprès des nageurs et de l'entraîneur qui reste souverain dans le choix des méthodes d'entraînement. Les parents peuvent être accompagnés d'autres enfants qui restent sous leur entière responsabilité et qui ne doivent pas jouer dans les bassins ou avec le matériel. En cas de non-respect de cette consigne, l'entraîneur ou l'un des membres du Bureau pourra exclure ces parents et ces enfants de la piscine temporairement ou définitivement. Il est interdit de nager avec des bijoux, et montres même si elles sont waterproof, le nageur pourra être exclu du bassin.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association pour permettre la gestion des adhérents. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées à l'usage exclusif de l'association. Notre association s'est assurée d'être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) défini au niveau européen en vigueur le 25 Mai 2018, et donc s'engage à une transparence totale sur la collecte et l'usage des données que vous partagez. Les informations communiquées par les adhérents dans la présente feuille d'inscription ne font l'objet que d'une transmission auprès de l'assurance et auprès de la fédération UFOLEP, afin d'obtenir la licence pour l'adhérent.

Vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, effacement, opposition, portabilité, oubli et limitation du traitement des données) vis-à-vis des données vous concernant, conformément à la notice RGPD, et les faire rectifier en contactant notre secrétaire ou à notre adresse cncl77@gmail.com. En cas de non renouvellement de l'inscription au club, vous pouvez demander l'effacement immédiat des données recueillies dans le cadre de l'adhésion au CNCL.



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

QUESTIONNAIRE DE SANTE « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé concerne uniquement les adhérents de la saison précédente. Il permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive, **certificat valable 3 ans.**

ADHERENT : Nom : Prénom :

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Je, soussigné (Nom et Prénom du nageur ou du représentant légal) certifie avoir répondu NON à toutes les questions du formulaire de santé lors de la demande de renouvellement de l'inscription au CLUB NAUTIQUE DU CANTON LORREZIEN.

Pour faire valoir ce que de droit.

A

Le/...../.....

Signature :